



DELIBERATION

Objet : CAP METROPOLE - Approbation du rapport de fin de mandat d'étude et quitus

Le 15 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Stéphane FAVEYRIAL, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Monsieur Carl INCORVAIA, Madame Isabelle BOIS à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Madame MONTAGNON, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA, Monsieur Ferat AKBAL à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que, par décision du 6 décembre 2021, il a été approuvé la signature d'un mandat d'étude confié à la SPL Cap Métropole pour la réalisation des études de programmation urbaine de l'ancienne friche Barriol et Dallièrre, pour un montant prévisionnel de 171 000 € HT.

Il explique que la SPL Cap Métropole ayant achevé sa mission, elle sollicite de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon que soit prononcé le quitus, permettant la clôture définitive des marchés conduits dans le cadre du mandat.

Elle a, à ce titre, transmis à la collectivité l'ensemble :

- des études et documents produits,
- des éléments financiers nécessaires à la constatation de l'achèvement de la mission,
- ainsi que le bilan de clôture de la convention de mandat.

Monsieur le Maire indique que le bilan arrêté en janvier 2023 fait apparaître un montant total des dépenses de **103 004.21 € HT, soit 123 605.05 € TTC**, réparti comme suit :

Objets	Prestataires	Montants HT	Montants TTC
Mission de levé topographique	MIALON Manuel, Géomètre-expert	4 000.00 €	4 800.00 €
Étude et programmation urbaine	Groupement ATELIER VILLES & PAYSAGES/NOTUS/AGS Développement/AMETEN	61 050.00 €	73 260.00 €
Publication de l'avis de consultation	L'ESSOR	398.93 €	478.71 €
Publication de l'avis de consultation	LE GROUPE MONITEUR	585.00 €	702.00 €
Rémunération du mandataire	SPL Cap Métropole	36 970.28 €	44 364.34 €
Total		103 004.21 €	123 605.05 €

Il ajoute que, conformément aux dispositions des articles L1521-1 et suivants, et notamment L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le compte rendu final d'activité ainsi que l'état récapitulatif des dépenses du mandat d'étude confié à la SPL Cap Métropole sont présentés à l'assemblée délibérante.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration et des assemblées de Cap Métropole, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les articles L1521-1 et suivants du CGCT, relatifs aux sociétés publiques locales ;
- l'article L1524-5 du CGCT ;
- les articles L300-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de fin de mandat d'étude confié à CAP METROPOLE, et la clôture des marchés afférents,
- **DONNE QUITUS** à la SPL Cap Métropole pour l'exécution du mandat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au présent dossier.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 décembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

